



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7884</b>	De <b>M. Jean-François Portarrieu</b> ( La République en Marche - Haute-Garonne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)		<b>Ministère attributaire</b> > Europe et affaires étrangères (M. le SE auprès du ministre)
<b>Rubrique</b> >sports	<b>Tête d'analyse</b> >Retombées pour l'économie touristique des jeux Olympiques de Paris 2024	<b>Analyse</b> > Retombées pour l'économie touristique des jeux Olympiques de Paris 2024.
Question publiée au JO le : <b>24/04/2018</b> Réponse publiée au JO le : <b>07/08/2018</b> page : <b>7195</b>		

### Texte de la question

M. Jean-François Portarrieu attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères au sujet des retombées touristiques des jeux Olympiques de Paris 2024. En effet, depuis quelques mois, il est décidé que Paris organisera en 2024 cette grande compétition sportive. D'après le Comité d'organisation, 30 % des retombées économiques (évaluées entre 5 et 11 milliards d'euros) devraient aller directement aux acteurs du tourisme français. Avec la construction, ce sont les deux secteurs qui devraient bénéficier le plus de l'évènement et en tout 247 000 emplois pourraient être pérennisés d'après le Centre de droit et d'économie du sport. Au-delà, nous attendons des retombées du côté de l'évènementiel et du tourisme d'affaires, les JO se révélant comme un levier de communication pour les entreprises. Les JO, avec 3 milliards de téléspectateurs et 25 000 journalistes accrédités, donneront un coup de projecteur mondial sur Paris mais aussi la France et les organisateurs prévoient de valoriser certains sites emblématiques. Pour autant, quelques acteurs du tourisme craignent que la destination France soit délaissée par une partie de sa clientèle touristique traditionnelle, phénomène dû à une affluence massive ou à la hausse des prix. Le tourisme sportif remplacerait alors le tourisme traditionnel dont les modes de consommation diffèrent sensiblement. Ainsi, il souhaiterait savoir si le risque que l'afflux de visiteurs étrangers pendant les jeux Olympiques dissuade d'autres touristes de venir en France a été pris en compte et a fait l'objet d'une évaluation.

### Texte de la réponse

La France accueillera en 2024 les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) d'été, le plus grand événement au monde, qui va concentrer l'attention sur notre pays pendant toute sa durée. Les 25 000 journalistes, 15 000 athlètes et 8 millions de spectateurs attendus seront autant d'ambassadeurs de l'attractivité touristique de la France. D'autres événements sportifs d'envergure se dérouleront d'ici là : la Ryder Cup en 2018, la Coupe du monde de football féminin en 2019 et la Coupe du monde de rugby masculin en 2023. Ils présentent l'opportunité de construire une stratégie inclusive et cohérente de développement des territoires à travers l'activité touristique, notamment dans le but de prévenir l'effet d'éviction. L'étude d'impact conduite par le Centre de droit et d'économie du sport de Limoges (CDES) a pris en compte l'effet d'éviction sur les visiteurs étrangers. En 2024, celui-ci serait contrebalancé par les retombées touristiques globales de l'évènement et l'impact touristique pendant l'année olympique demeurerait largement supérieur à la période pré-olympique : entre 24 et 43 millions d'euros pendant la période 2017-2023, contre 1,2 à 1,8 milliard d'euros en 2024. L'impact touristique net estimé des JOP 2024

représenterait de 27 % à 35 % de l'impact total. Il s'établirait entre 1,4 et 3,5 milliards d'euros. Même si le nombre des visiteurs venant pour les Jeux devait ne pas compenser celui des visiteurs dissuadés, la dépense touristique moyenne lors des Jeux est plus importante que pour une visite ordinaire. Ainsi, aux JOP de Londres, les dépenses touristiques moyennes des visiteurs liés aux Jeux ont atteint le double de celles des visiteurs ordinaires. Par ailleurs, les JOP offriront une exposition médiatique considérable, qui générera un surplus de visiteurs dans les années suivant l'événement. Selon l'étude du CDES, le tourisme post-olympique devrait générer de 211 millions d'euros à 1,6 milliard d'euros sur la période 2025-2034. Le projet des Jeux est indissociable de la dimension touristique de la capitale et des sites qui pourraient être retenus au-delà. La sélection des sites de compétition permettra de valoriser le patrimoine de l'Ile-de-France et de la France. Les zones de célébration seront des rendez-vous à destination de l'ensemble des visiteurs présents et feront de Paris un parc olympique inclusif. Un tel événement constitue aussi un levier d'action pour les territoires. Outre ceux qui accueillent des sites de compétition, ceux qui servent de site d'entraînement ou de camp de base, bénéficient des retombées directes induites par la présence de spectateurs, d'athlètes ou de journalistes, qui contribuent à l'activité économique locale. Pour les territoires qui ne sont pas liés à l'organisation même, l'effet d'entraînement induit par l'exposition des territoires voisins est un levier de développement. Le gouvernement a pour ambition d'atteindre 100 millions de visiteurs étrangers et 60 milliards d'euros de recettes touristiques en 2020. Le surcroît d'attractivité généré par les grands événements sportifs fait assurément partie des moyens d'atteindre ces objectifs. Afin d'identifier les interactions entre sport et tourisme et les leviers qui aideront à accroître l'attractivité touristique des territoires autour des événements sportifs, Laura Flessel, ministre des Sports, et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, ont missionné quatre personnalités : Pascale Roque, directrice générale de Pierre et Vacances Tourisme, Benjamin Dirx, député de la 1ère circonscription de Saône-et-Loire, Laurent Queige, délégué général du Welcome City Lab, et Patrick Doussot, vice-président de l'office du tourisme du Touquet. Leur réflexion s'est attachée notamment à promouvoir les mécanismes qui favorisent les retombées touristiques de tels événements sur tout le territoire, au-delà des régions d'accueil. Leurs conclusions ont fait l'objet d'un rapport, remis lors du dernier Conseil interministériel du tourisme, le 19 juillet 2018. Les mesures principales contenues dans le rapport sont les suivantes : Connecter les billetteries touristiques et sportives, pour faire en sorte que, quand un spectateur veut acheter un billet dans une grande compétition, il lui soit proposé un hébergement et un pack touristique, afin d'augmenter le confort des spectateurs et de simplifier l'organisation de leur séjour. En outre, le gouvernement s'engage à chercher avec les organisateurs et les collectivités une solution pour donner aux détenteurs de billets accès à des offres culturelles et de transport à horizon 2023 ; Utiliser la visibilité de la France à l'occasion des grands événements sportifs pour porter une nouvelle marque France ; Profiter de ces grands événements sportifs pour former tous les Français qui le souhaitent à l'accueil et aux langues. Le gouvernement s'engagera à travailler avec les branches pour, en les mobilisant, que les salariés qui le désirent puissent être formés, dans le cadre de leurs droits, aux langues et à l'accueil dans le cadre de la formation professionnelle ; Créer une habitude de rencontre entre les milieux sportifs et touristiques : un comité de pilotage « sport et tourisme », présidé par le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et la ministre des Sports, avec le délégué interministériel aux grands événements sportifs, et les parties prenantes se réunira régulièrement jusqu'en 2024.